



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 août 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET

Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON

M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Philipp DALHEIMER

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

INDIQUE que l'organisation de travail des postes affectés au service de restauration scolaire a été réajustée afin d'optimiser les activités. Les modifications de 10 % du nombre d'heures à la hausse ou à la baisse nécessitent l'approbation de l'exécutif municipal. Il est donc nécessaire de créer les postes correspondant au temps de travail hebdomadaire.

AJOUTE que les postes correspondant au temps hebdomadaire de travail pour l'année 2023/2024 seront soumis à l'avis du prochain Comité Social Territorial pour suppression.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2024, des postes mentionnés dans le tableau ci-dessous,
- De modifier le tableau des emplois ainsi :

EMPLOI	Cadre d'emploi ASSOCIE	CATEGORIE	Temps de travail des postes créés	
			Année scolaire 2024/2025	Année scolaire 2023/2024
Agents de restauration scolaire	Adjoint technique	C	26.60 h	22.65 h
			20.70 h	23.45 h

INSCRIT au budget primitif de l'année 2024, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} septembre 2024.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : - 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le : - 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Maire - Catherine BASTARD





Le secrétaire de séance - Philipp DALHEIMER

